

STAGE ESADSE - conditions

Les étudiants de l'ESADSE ont deux périodes de stage au cours de leur cursus :

- **En phase programme** (2^{ème} et 3^{ème} années), un stage d'observation de 2 semaines maximum ;
- **En phase projet** (4^{ème} et 5^{ème} années), un stage d'un semestre dans le cadre de la mobilité étudiante, en France ou à l'étranger.

Le stage doit être fait au cours du 1^{er} semestre de leur 4^{ème} année, soit sur une période allant de juillet à janvier.

Le stage ne peut dépasser une durée de 6 mois selon la législation française (si le stage débute au 1er juillet, il s'achève au plus tard au 31 décembre).

Les étudiants ont l'obligation d'être présents dès le 1^{er} jour du 2nd semestre, la convention de stage ne peut donc aller au-delà du 31 janvier.

- **6^{ème} années** : stage possible tout au long de l'année universitaire, sur une courte ou longue durée (dans le respect de la limite légale de 6 mois). Il s'agit d'étudiants diplômés en phase de professionnalisation.

Les offres de stage sont communiquées à nos étudiants par deux moyens : via une mise en ligne de l'offre sur le site de l'ESADSE, et un envoi sur les boîtes mails des étudiants.

Pour cette communication, les informations suivantes doivent figurer sur l'annonce :

- ✓ Présentation de la société
- ✓ Missions envisagées
- ✓ Profil souhaité
- ✓ Date de début
- ✓ Durée du stage
- ✓ Niveau de formation attendu
- ✓ Indemnités de stage prévues
- ✓ Lieu
- ✓ Eléments de candidature
- ✓ Contacts de la personne en charge du recrutement

Pour l'envoi de l'annonce à l'ESADSE, voici le contact : alice.letievant@esadse.fr (relations avec les entreprises)

Législation indemnités de stage : de janvier 2016 au 31 décembre 2016

La loi française prévoit une gratification des stagiaires à hauteur de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale (soient 3,60€/h), sur une base légale de 35h par semaine :

- pour un mois de 20 jours travaillés : 504€/mois
- pour un mois de 21 jours travaillés : 529,20€/mois
- pour un mois de 22 jours travaillés : 554,40€/mois

Pour plus d'informations sur le calcul de l'indemnité :

<http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F32131.xhtml>

Simulateur de calcul d'indemnité proposé par l'Etat :

<http://www.service-public.fr/simulateur/calcul/gratification-stagiaire>